



COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE-30200  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Délibération n° DEL-2026-052**

**Séance du 5 juin 2026**

**Nombre**

|             |    |
|-------------|----|
| Conseillers |    |
| en exercice | 15 |
| Présents    | 9  |
| Votants     | 9  |
| Absents     | 6  |

L' an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Étaient présents** : Monsieur ANASTASY William, Monsieur AZNAR Didier, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur HENRY Claude, Madame LAFFUITTE Camille, Monsieur MISSOUR Gérald, Madame BARBIN Tanya.

Date de convocation  
29/05/2026

**Procurations :**

**Absents excusés** : Madame POREAU Sylvie, Madame MAHEO Stéphanie, Madame MAURIN Manon, Monsieur MARTINEZ Thierry, Madame AGUILAR Catherine, Monsieur COLOMBELLE Frédéric.

Date d'affichage  
29/05/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude HENRY est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026**

**Vu** le Code électoral et notamment le titre III relatif à la désignation des délégués des Conseils municipaux et notamment les articles L.284, L.286, L.288, L.289 et R131 ;

**Vu** le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** la circulaire NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants et établissant le tableau des électeurs sénatoriaux ;

**Considérant** que les élections sénatoriales auront lieu le 27 septembre 2026 ;

**Considérant** que lors de ces élections, voteront afin d'élire les Sénateurs, les délégués de chaque commune, désignés par le Conseil Municipal ;

**Considérant** que la commune de Saint-Nazaire doit désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

**Considérant** que les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

**Considérant** que les listes peuvent être complètes et incomplètes et peuvent comporter un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants ;

**Considérant** que la déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée, avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre de l'ordre de présentation ;

**Considérant** que les listes comprennent au maximum 3 délégués titulaires et au maximum 3 délégués suppléants ;

**Considérant** que ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin ;

**Considérant** qu'un bureau électoral est institué au début du scrutin, qui comprend :

- Le Maire ou son représentant (L.2122-17 CGCT) (Mr Gérald MISSOUR)
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin (M. AZNAR Didier et M. COMBA Jean-Bernard)
- Les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin (Mme LAFFUITTE Camille et M. DELATTRE Aymeric)

**Considérant** que le vote se fait sans débat, au scrutin secret ;

**Considérant** que dans les communes de 1000 habitants et plus, les Conseillers Municipaux ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de nom et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Que tout bulletin ne répondant pas à ces prescriptions est nul.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**,

1 Liste est candidate : Saint-Nazaire, notre village !

Titulaires :

- 1-M. MISSOUR Gérald
- 2-Mme. GISSINGER Sylviane
- 3-M. COMBA Jean-Bernard

Suppléants :

- 1-Mme. MAHEO Stéphanie
- 2-M. AZNAR Didier
- 3-Mme LAFFUITTE Camille

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Bulletins dans l'urne : 9
- Blancs, nuls, vides : 0
- Suffrages exprimés : 9

Après application du quotient électoral, la liste « St Nazaire avec Vous ! » obtient **3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**.

Les personnes ci-dessus mentionnées sont désignées délégués titulaires et délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire,  
Claude HENRY



Le Maire,  
Gérald MISSOUR



Délai de recours auprès du tribunal administratif de Nîmes : 2 mois